



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 29 juin 2022 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean Maurice CABANNES

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LOUSTAU

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE,
M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Paul PORTESENENY donne pouvoir à M. André LABARTHE

Etait absente :

- Mme Patricia PROHASKA

26 – DECLASSEMENT DE LA RN 134 ET SES DEPENDANCES DANS LA TRAVERSEE D'OLORON SAINTE-MARIE

Depuis 2015, les Services de l'Etat, et notamment la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique (DIRA), a régulièrement sollicité la commune afin de déclasser la portion de la RN 134 qui la traverse.

Des démarches préalables avaient été envisagées dès l'année 2009 pour des aménagements de sécurité qui avaient donné lieu au versement d'une soulte.

Jusqu'à ce jour, la commune avait souhaité attendre de prendre une décision tant que le projet de réaménagement de la rue Louis Barthou n'était pas défini.

Depuis l'obtention du label « Petites Villes de Demain », ce projet de réaménagement a été étudié et entre en phase de mise en œuvre.

Plusieurs réunions avec la DIRA ont eu lieu et la dernière organisée par Madame la Sous-Préfète, a permis de définir les conditions nécessaires à ce déclassement.

L'Etat propose de réaliser très rapidement des travaux de réfection complète de la chaussée sur toute la partie Rue Adoue (Giratoire Jaca à limite de l'Agglomération) et de réaliser des travaux de réparations nécessaires au mur LAPEYRIE comme préconisé par les rapports d'inspection de tous les ouvrages d'art de cette section de voie.

Les futures échéances d'aménagement de la rue Louis Barthou, les engagements de l'Etat quant aux aides pour réaliser ces travaux, permettront à la Collectivité d'avoir une chaussée remise en état sur toute sa longueur concernée dans des délais très courts.

La DIRA a par ailleurs remis tous les rapports d'inspection détaillés des ouvrages d'art qui ne nécessitent pas de travaux urgents et des préconisations d'entretiens et de suivis.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

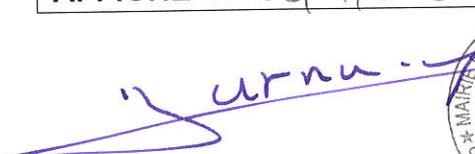

- **EMET** un avis favorable au déclassement de la RN 134 et ses dépendances dans la traversée d'Oloron Sainte-Marie, du giratoire avec la D6 à la limite communale avec Bidos selon le plan annexé.

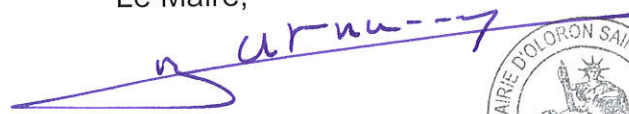
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce déclassement.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 juin 2022.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 05/07/2022


Bernard UTHURRY
